

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

17 JUILLET 2013

PROJET DE DÉCRET

RELATIF AU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE PAR LE FONDS NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

—

(1) Voir Doc. n°521 (2012-2013) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par M. Marcel Cheron, M. Pierre Tachenion, Mme Julie de Groote, M. Jacques Brotchi, Mme Zakia Khattabi, Mme Olga Zrihen, M. Michel de Lamotte et Mme Chantal Bertouille | 3 |
|---|---|---|

- 1 **Amendement n°1 déposé par M. Marcel Cheron, M. Pierre Tachenion, Mme Julie de Groote, M. Jacques Brotchi, Mme Zakia Khattabi, Mme Olga Zrihen, M. Michel de Lamotte et Mme Chantal Bertouille**

A l'article 6

- Au §1er, à l'alinéa 1er, supprimer les termes « et les impacts sociaux potentiels », supprimer la

« , » après le terme « faisabilité » et insérer « et » après le terme « faisabilité » ;

Justification

La suppression de ces termes renforce le libre choix laissé au conseil d'administration du F.R.S.-FNRS et, par là, aux commissions scientifiques de prendre en compte, ou non, ce critère, en fonction de sa pertinence au regard du projet ou mandat de recherche concerné.